

Pêches

La pêche constitue un secteur clef pour les économies de nos Etats membres. Leur gestion durable et raisonnée est donc un impératif et l'une des conditions requises pour l'affirmation d'une économie bleue dynamique et crédible. Les différents programmes de la COI, financés par la Banque mondiale et l'Union européenne, y contribuent activement.

1. SWIOFish 1

SWIOFISH1, financé par la Banque mondiale, couvre douze pays du Sud-Ouest de l'océan Indien et vise à l'amélioration et à la consolidation de la gouvernance des pêches. A ce jour, 71% du budget total de USD 5 000 000 alloué au projet SWIOFISH1 pour ses activités ont été déboursés.

Le projet contribue aux activités suivantes :

- **Comité scientifique de la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI)**

La 10^{ème} réunion qui s'est tenue du 1^{er} au 3 octobre aux Maldives, a notamment porté sur l'état des ressources halieutiques et les mesures de gestion prises au niveau de chaque État-membre, sur les travaux de recherche menés récemment par le programme Nansen sur l'approche écosystémique de la pêche dans la région sud-ouest océan Indien.

- **Accord cadre SWIOFISH 1**

L'objectif de l'Accord-Cadre est de définir les modalités et principes de négociation entre les États-membres de la CPSOOI et les flottes de pêches lointaines étrangères. Une étape a été franchie par l'approbation d'une note lors de la 10^{ème} réunion de la CPSOOI.

- **Lignes directrices sur les termes et conditions minimales (TCM) concernant l'accès des navires de pêches étrangers dans la région CPSOOI.**

L'objectif des présentes directives est d'établir un régime d'accès commun pour la pêche étrangère des thonidés et assimilés dans la région de la CPSOOI afin de :

- Améliorer et générer des avantages économiques durables pour les États CPSOOI ;
- Améliorer la conservation et la gestion des thonidés et assimilés y compris les prises accessoires ; et
- Surveiller et contrôler les activités de pêche de manière plus efficace et plus effective.

La mise en œuvre des directives concernant les termes et conditions minimales (TCM) d'accès aux pêches étrangères dans la région de la CPSOOI est maintenant acquise et le suivi de la mise en œuvre est assuré par le Secrétariat.

- **Mise à jour de la ratification de l'accord de la FAO sur les mesures de l'Etat du port et la conformité des membres de la CPSOOI aux mesures de conservation et de gestion de la Commission des Thons de l'océan Indien (CTOI)**

Neuf membres de la CPSOOI ont ratifié l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO. L'Accord sur les mesures de l'état du port (PSMA) est le premier accord

international contraignant visant spécifiquement la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Son objectif est d'empêcher, de dissuader et d'éliminer la pêche INN en empêchant les navires engagés dans cette pêche d'utiliser les ports et de débarquer leurs captures. Les membres de la CPSOOI/SWIOFISH 1 ont maintenu un taux de conformité supérieur à 75% dans la mise en œuvre des mesures de conservation de la CTOI comme l'année précédente. À chaque session de la Commission, les membres adoptent des mesures de conservation et de gestion concernant la gestion des thons et des espèces apparentées au thon relevant du mandat de la CTOI, ainsi que des pêcheries les ciblant. Le projet apporte un soutien régional à la mise en œuvre et au respect des résolutions de la CTOI.

▪ **Résolutions de la CTOI**

Le pays membres de la CPSOOI ont adopté sept propositions en partenariat avec les autres membres de la CTOI lors de la dernière réunion de la Commission à Hyderabad, en Inde, en juin dernier, dont deux proviennent exclusivement de la CPSOOI, notamment :

- La conservation des espèces de Mobulidae
- L'affrètement de navires dans la zone de compétences de la CTOI.

▪ **Développement d'un mécanisme financier pour la CPSOOI**

Un Consultant a été recruté pour l'élaboration d'un mécanisme financier pour la CPSOOI, en juillet 2019.

Les 1ers résultats de ces travaux ont été examinés lors de la neuvième réunion du Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans les pêcheries de thon (GPCCT) et de la 10^{ème} Session de la CPSOOI.

▪ **CPSOOI/ Convention de Nairobi (NC)**

SWIOFish 1 travaille actuellement sur un document de programme conjoint SWIOFC/NC pour soutenir davantage les pêcheurs artisanaux de la région SWIOFC, dans la mesure où les pêcheries côtières font partie intégrante du programme. Le projet pilote est axé principalement sur la mise en place de processus et de mécanismes de coopération et de coordination entre les institutions responsables de la gestion des pêches, d'une part, et les responsables de la préservation de l'environnement, d'autre part. Il se concentrera sur un petit nombre de pays disposant déjà de mécanismes de gestion participative de la pêche artisanale et ciblera une ou deux zones de pêche principales ou des zones qui sont simultanément importantes pour les communautés de pêche artisanale.

Le programme SWIOFC/NC a été signé en décembre 2018 respectivement par l'Agence de coopération internationale suédoise (Sida) et la FAO. Un budget de 8 679 954 USD est prévu dans le programme pour une période de cinq ans. Un coordinateur national du projet a été recruté.

▪ Programme régional des Observateurs

SWIOFish1 (dans l'attente d'ECOFish) a contribué aux activités du projet pilote du programme d'observateurs régionaux de la CTOI. La Commission a entériné les normes du système d'observateurs régionaux (ROS) de la CTOI lors de leur 23^{ème} Session à Hyderabad, en Inde, en juin dernier afin que le Secrétariat puisse les mettre en œuvre. Cette décision devrait être effective en 2020.

2. SWIOFish 2

Objectifs : Le projet SWIOFish2 est financé par la Banque mondiale à hauteur de 9 millions USD. Le projet comprend trois composantes clés détaillées ci-après :

○ La mise en œuvre des résolutions de la CTOI

La première composante élargit le soutien à la coordination régionale mise en œuvre dans le cadre de SWIOFish1 en ciblant la gestion des thonidés et des espèces apparentées par le biais de la CTOI. Il est mis en œuvre par la COI ; il soutient la participation des pays de la CPSOOI au forum de la CTOI et renforce le respect des obligations internationales en matière de pêche dans le cadre de la CTOI. Il aide la CTOI à fournir un soutien et une formation aux États membres pour la mise en œuvre des résolutions de la CTOI visant à la gestion durable des pêcheries de thonidés. En 2019, la CTOI a notamment mis au point l' e-MARIS, un outil de notification en ligne destiné à faciliter les rapports par les CPC et à aider le Secrétariat de la CTOI à automatiser l'identification des non-conformités.

Le développement des capacités et le renforcement de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI font l'objet d'une attention particulière avec des ateliers notamment en Malaisie et en Thaïlande en mars 2019 visant au partage d'expériences entre ce dernier pays et les Seychelles sur la mise en œuvre de mesures du ressort de l'État du port (Port State Measures – PSM) pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Une formation nationale en e-PSM dans a été organisée à Malé, aux Maldives, du 15 au 17 juillet 2019. Un expert en PSM prendra ses fonctions à partir avril 2020 jusqu'à 2023 pour aider la CTOI à mettre en œuvre les activités liées au projet.

○ L'appui à la coordination entre les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS)

La composante AIODIS vise à aider le groupe des États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) à collaborer et à partager leurs propres expériences pour le développement de l'économie bleue. Les activités financées par SWIOFish 2 comprennent l'organisation de réunions de haut niveau, la mise en place d'un mécanisme de préparation pour la proposition de projets et le soutien au Secrétariat AIODIS qui est accueilli par la COI. Un forum régional sur l'économie circulaire et la lutte contre la pollution marine, priorités fléchées par les Etats couverts, se tiendra à Maurice du 9 au 11 décembre 2019.

○ **L'appui à la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'océan Indien**

La troisième composante a pour objectif de faciliter la coordination et la participation des associations de pêcheurs artisanaux de la région dans les forums régionaux et internationaux et de soutenir la conception de politiques visant à une gestion plus inclusive de ces pêches. Ces activités intègrent : (i) le renforcement des capacités du secrétariat de la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'océan Indien -FPAOI- ; ii) des réunions statutaires et des consultations régionales ; (iii) la participation à des événements clés régionaux et internationaux, en particulier les réunions des organes régionaux des pêches ; (iv) un programme d'échange entre les organisations nationales de pêcheurs participantes.

De nombreux échanges et manifestations ont été organisés par la FPAOI en 2019, avec le soutien de SwioFish 2, comme les vistes de terrian aux Seychelles en avril, la participation à la journée de la femme à la Réunion du 7 au 8 mai, les échanges interprofessionnels à Maurice du 23 au 27 septembre, l'organisation de manifestations dans le cadre de la journée mondiale de la pêche du 19 au 21 novembre à Anjouan. La FPAOI est également renforcée par le recrutement d'un assistant technique financé par SwioFish 2 depuis le mois d'octobre dont le rôle est d'appuyer cette dernière dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

3. EcoFish

Le programme Ecofish est une initiative interrégionale financée dans le cadre du 11^{ème} FED et doté d'un budget de 28 millions d'euros pour soutenir les pêcheries durables dans la région EA-SA-IO au cours des cinq prochaines années. Le programme est mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien en étroite collaboration avec le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), La Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA/SADC) et les organisations régionales des pêches continentales des lacs Tanganyika et Victoria.

La Convention de Financement d'Ecofish a été signée le 13 septembre 2018 en marge du 33^{ème} Conseil des ministres de la COI. L'assistance technique (contrat signé avec la Délégation de l'Union européenne) est installée à la COI depuis le 23 juillet 2019. Le devis-programme concernant les activités de la COI, d'une durée de cinq années, a été signé le 13 septembre 2019 pour un montant de 9, 750 M€.

Un appel à projets, visant à « soutenir les initiatives de gestion des pêches et de gouvernance dans les petites pêcheries continentales et marines en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans l'océan Indien », a été lancé le 22 mai par la délégation de l'Union européenne auprès des Républiques de Maurice et des Seychelles. La date limite de remise des notes conceptuelles était fixée au 31 juillet et des demandes complètes au 31 octobre. Les projets choisis devraient démarrer au 1^{er} semestre 2020.

Les 8 Etats participant au PRSP ont été sollicités le 23 octobre pour la nomination de leurs représentants à l'Unité de coordination régionale (UCR). Au 15 novembre, la France/Réunion a

procédé à cette nomination. Une 1^{ère} réunion de l'UCR sera organisée dès que cette dernière sera constituée afin de relancer le PRSP et de mettre en place les contrats de subventions avec les pays bénéficiaires pour des missions régionales de surveillance des pêches.

Est actuellement étudiée la possibilité du financement d'activités de surveillance des pêches par l'articulation du FED et du FEDER.

L'Unité de Gestion du Projet Ecofish est basée à la COI et elle sera opérationnelle début de janvier 2020. Le processus de recrutement des personnels est en cours.

Le 1^{er} Comité de pilotage d'EcoFish, réunissant principalement les représentants des organisations régionales, devrait avoir lieu en février 2020.

Des discussions ont également lieu avec l'AFD qui a diligencé une faisabilité en vue d'une subvention complémentaire pour accompagner la surveillance des pêches (lutte contre les pêches INN) et la gestion des ressources halieutiques.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Remercie chaleureusement la Banque mondiale pour la confiance accordée à la COI dans le cadre de la gestion des projets SWIOFish 1 et 2 ;**
- b) Recommande au Conseil de solliciter le Secrétariat général afin de faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la CPSOOI après la fin du programme SWIOFish1 ;**
- c) Recommande au Conseil de demander au Secrétariat général d'accompagner la FPAOI dans sa démarche de structuration et de développement ;**
- d) Remercie chaleureusement l'Union européenne pour la confiance accordée à la COI dans le cadre d'EcoFish ;**
- e) Recommande au Conseil de solliciter les Etats membres pour la nomination rapide de leurs représentants à l'Unité de coordination régionale du Plan régionale de surveillance des pêches afin que cette Unité puisse être réactivée ;**
- f) Recommande au Conseil de demander au Secrétariat général de suivre avec attention les discussions avec l'AFD dans le cadre du programme EcoFish.**

Rappel de la Décision 9 du Conseil des 12 et 13 septembre 2018

Le Conseil :

- a) Se réjouit des avancées des Etats membres pour la finalisation de la signature du protocole TCM de SWIOFish 1 ;**

- b) Félicite les Etats membres pour le taux de conformité élevé pour la mise en œuvre des mesures de conservation de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) ;*
- c) Prend note des trois propositions des Etats membres de la Commission des pêches du Sud- ouest de l'océan Indien (CPSOOI) adoptées en résolutions de la CTOI ;*
- d) Remercie la Banque mondiale pour la confiance accordée à la COI pour la gestion des projets SWIOFish 1 et 2 et demande au Secrétariat général de veiller au bon déroulement des activités de SWIOFish 2 qui a démarré le 31 janvier 2018 ;*
- e) Félicite le Secrétariat général d'avoir mené à terme la mise en œuvre du programme régional SmartFish dans un esprit de collaboration avec les autres organisations régionales ;*
- f) Se réjouit de la signature avec l'Union européenne de la convention de financement du programme E€coFish lors de ce 33^{ème} Conseil ;*
- g) Invite le Secrétariat général à organiser dans les meilleurs délais une réunion pour la formulation du Devis-programme d'E€coFish avec les représentants des organisations régionales d'Afrique orientale et australe.*
- h) se réjouit des succès du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) et de sa reconnaissance comme modèle international de surveillance des pêches ;*
- i) Prend note du rapport des consultants sur la pérennisation du PRSP et de son rattachement sous l'égide de la COI et souhaite qu'une solution puisse être trouvée pour le règlement du problème juridique et financier de ce rapport ;*
- j) Invite le Secrétariat général à faciliter la mise en place d'une nouvelle structure au sein de la COI dès l'entrée en vigueur du nouveau projet E€coFish conformément aux recommandations de la 9^{ème} réunion de l'Unité de coordination régionale élargie du PRSP en juin 2018 ;*
- k) Prend note de l'intérêt manifesté par la Somalie et L'Afrique du Sud pour intégrer le mécanisme PRSP et se prononcera ultérieurement sur la question.*
- l) Invite le Secrétariat général à accélérer le démarrage du Projet d'E€coFish afin que les programmes SWIOFish1 et SWIOFish2 coordinent les activités des Observateurs avec E€coFish en partenariat avec la CTOI.*